

- **Compte-rendu de la réunion du 8 octobre et futures dates**
- **Préparation du colloque « Valpré 2009 »**
- **L'ONED publie trois rapports sur les "incasables"**
- **Après Edwige, la défenseure des enfants critique "Edvirsp"**

➤ **Compte-rendu de la réunion du 8 octobre et futures dates**

Le compte-rendu « in extenso » est envoyé aux participants de la réunion et aux membres du réseau qui en feraient la demande.

Ordre du jour :

- Présentation de l'ONED par Anne OUI de la DGAS ;
- Point sur l'actualité ;
- Préparation Valpré 2009 ;
- Divers...

L'essentiel en quelques lignes :

Présentation de l'ONED

L'ONED est une structure récente. Elle est rattachée à un groupement où sont présents : l'Etat, les départements et des associations du champ de l'ASE. L'ONED a été créé par M Christian Jacob avec cette perspective : "mieux connaître le champ de l'enfance en danger pour mieux prévenir...". Ses missions peuvent se résumer de la manière suivante : soutien, appui et développement, promotion de la connaissance. "Nous souhaitons que l'ONED soit repéré comme un lieu de ressources pour ce que l'on peut mettre à disposition des acteurs du secteur de l'enfance en danger."

Les principaux secteurs d'action sont repérés ci-dessous :

- Mission de soutien et d'appui aux institutions ;
- Mission d'étude au moyen des dénombrements ;
- Mission sur les pratiques ;
- Mission d'études et recherches ;
- Mission à dimension internationale.

Nous acceptons la proposition de l'ONED de participer à un groupe de travail sur le devenir des personnes ayant bénéficié d'une mesure d'assistance éducative

Les dates 2008-2009

- La rencontre du 10/12/08 est supprimée mais nous nous retrouvons r tous à la journée organisée par l'ONED le 12/12 sur les enfants incasables. Attention ! Inscriptions individuelles sur le site de l'ONED.
- Le 04 février à Paris. Objectif : recherche de témoignages sur la question du devenir des jeunes ayant bénéficié d'une mesure d'assistance éducative : "Les enfants de l'ASE: que sont-ils devenus ? » Recenser les expériences et alimenter la personne qui va participer au groupe de travail de l'ONED.
- Les 27, 28 et 29 Mars, ce seront les Journées nationales de la FEP à Sète ; donc le 27 au matin, il y aura le traditionnel bilan de la Commission.
- En Mai, les 13 et 14, ce sera deux jours en Picardie où nous serons reçus par l'ABEJ-Coquerel ; du 13 Mai à 12 heures au 14 Mai à 14 heures.
- Colloque Valpré 2009 le vendredi 5 juin : « Puis-je savoir où je vais si je ne sais pas d'où je viens ? »

➤ Préparation du colloque « Valpré 2009 » le Vendredi 5 juin 2009

« Puis-je savoir où je vais si je ne sais d'où je viens ? »
Origines...Identité...Transmission....Accompagnement..

Programme en préparation. Vos suggestions sont bienvenues !

Animation : Lluís Caballé

Accueil : Christian Polge

Introduction à la journée et conclusion: Monique de Hadjetlaché, psychanalyste

Approche historique et juridique. Contacts en cours : Pierre Verdier, ancien directeur de DDASS, avocat, Martine Duboc, psychologue, auteurs de « Retrouver ses origines »

Approche psychanalytique. Contacts en cours : Corinne Daubigny, Caroline Eliacheff, Didier Dumas

Approche théologique. Contacts en cours : Jean-Luc Blanc, Elian Cuvillier

Témoignages :

Anne- Marie Cavalier, psychologue « Le genosociogramme »

Magali Saint-Martin auteur de « Allons voir d'où tu viens »

Un représentant d'une association d'enfants adoptés

La question des origines dans l'accompagnement éducatif : contacts en cours : un éducateur de MECS et un éducateur d'un centre d'accueil de mineurs étrangers isolés.

Discussion générale et conclusion

➤ L'ONED publie trois rapports sur les "incasables"

Sources : www.oned.gouv.fr www.ash.tm.fr

Ces trois rapports sont disponibles sur demande auprès de l'ONED :
63 bis, boulevard Bessières

75017 Paris
Tél. : 01 58 14 22 50
Courriel : contact@oned.gouv.fr

L'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) a présenté, jeudi 9 octobre, trois études sur le parcours des jeunes dits "incasables", dont le profil, très complexe, les empêche d'être pris en charge correctement par les institutions scolaires, judiciaires ou sociales.

Commandés en 2006 afin de répondre aux souhaits des conseillers généraux et acteurs de terrain, ces rapports ont été réalisés par des sociologues, des psychologues ou des criminologues et embrassent trois sujets différents.

Ces jeunes souffrent et ont de multiples difficultés : environnement familial complexe, parfois violent ou sujet à des maladies mentales, pauvreté, grande fratrie avec bien souvent des écarts d'âge conséquents entre les enfants et succession de "malheurs" (décès, maladie des proches, etc.).

Repérer les facteurs de risques

Face à ces signes, parfois annonciateurs, les institutions peinent à établir un diagnostic précoce, expliquent les auteurs d'un premier rapport, intitulé Analyse des facteurs de risques et de vulnérabilité des adolescents, à travers leurs parcours de vie et les prises en charge institutionnelles.

Craignant de stigmatiser les "incasables" ou de les séparer de leur famille afin de les faire évoluer dans un environnement plus calme, les institutions agissent lentement. Pourtant, les difficultés commencent très tôt, parfois dès la maternelle.

Au collège, la situation devient parfois explosive. Dans le deuxième rapport, Des jeunes de 14 à 16 ans "incasables" ? Itinéraires de jeunes aux marges du collège, les auteurs estiment que le comportement de ces jeunes "dérange l'ordre scolaire", qu'ils mettent "à l'épreuve institutions, professionnels et parents".

Des successions d'échecs

Dans un dernier document, intitulé Une souffrance maltraitée, parcours et situations de vie des jeunes dits "incasables", retraçant le parcours de 80 incasables dans les départements du Val d'Oise et du Val-de-Marne, les auteurs mettent en évidence la succession d'échecs rencontrés par les institutions (aide sociale à l'enfance, PJJ, école ou hôpital) qui se refilent les dossiers "comme une patate chaude", rendant le suivi impossible.

Les institutions bénéficient souvent d'une culture professionnelle qui "formate" les prises en charge, alors que ces jeunes ont besoin d'une réponse souple. Les auteurs proposent dans ce rapport de traiter en priorité la souffrance des "incasables", pré-requis indispensable à toute prise en charge efficace d'un mineur rencontrant ces difficultés.

➤ Après Edvige, la défenseure des enfants critique "Edvirsp"

Source : www.ash.tm.fr

Le nouveau projet de décret relatif au fichier Edvirsp, actuellement soumis à l'avis de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) avant d'être transmis au Conseil d'Etat, "n'apaise pas les inquiétudes de la défenseure des enfants sur la protection des mineurs", ont indiqué les services de Dominique Versini, jeudi 2 octobre.

Dans un précédent avis, la défenseure des enfants avait déjà exprimé de nombreuses réserves à l'égard du fichier Edvige, dont Edvirsp (pour "Exploitation documentaire et valorisation de l'information relative à la sécurité publique") est censé atténuer la portée.

Or, "tant par le contenu des informations qui seront conservées, que par la durée de conservation des données et leur droit de vérification, ainsi que d'éventuelle rectification par le mineur ou ses parents ou représentants légaux, ce texte lui paraît encore en contradiction avec les exigences de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)", estime-t-elle.

"Certes les données relatives à la santé ou à la vie sexuelle des personnes ont disparu, mais la possibilité de recueillir des données relatives aux origines raciales ou ethniques apparaît, élément nouveau qui ne paraît pas conforme au principe de notre droit républicain de non distinction d'origine ou de race", évoque notamment Dominique Versini.

Elle considère aussi que le "risque d'atteinte à la sécurité publique", qui constitue un motif d'entrée dans le fichier Edvirsp, "apparaît contenir des risques d'appréciation très subjective et nécessiterait d'être clairement précisé par une définition des éléments susceptibles de porter atteinte à la sécurité publique".

De même, la possibilité de retenir des données relatives à l'environnement du mineur et touchant "les personnes entretenant ou ayant entretenu des relations directes et non fortuites avec elle" risque, selon elle, "de concerner de façon très discutable tous les camarades d'enfance, voisins, cousins, frères et sœurs...".

Dominique Versini pointe aussi une incohérence dans la durée de conservation des données, fixée pour les mineurs de plus de 13 ans à leur majorité, et qui peut cependant, en cas d'enregistrement d'un nouvel élément entre 16 et 18 ans, être étendue à 21 ans. Dans cette hypothèse, le mineur étant devenu adulte, "il risque de ne plus bénéficier dans les faits de cette durée limite de conservation, puisqu'il n'y en a pas pour les adultes", relève-t-elle.

La défenseure des enfants rappelle enfin avoir déjà demandé "que soit rendu effectif, pour tous les parents et les mineurs, le droit à l'information sur les données conservées et leur plein accès à une possible opposition ou rectification" et que soit largement diffusées les précisions nécessaires sur les fichiers dans lesquels des mineurs peuvent être inscrits, leurs objectifs, leur gestionnaire, la durée d'inscription, les modalités de consultation, de modification, etc., y compris par le biais de plaquettes diffusés à leur intention et auprès des professionnels de l'enfance.

Le collectif "Non à Edvige" a, par ailleurs, demandé à rencontrer le président de la CNIL, Alex Türk, pour lui exposer ses préoccupations par rapport au nouveau projet de fichier, malgré les "améliorations" apportées au décret n° 2008-632 du 27 juin 2008, "fruits de la très importante mobilisation citoyenne que ce texte a suscitée".

Parmi ses principales inquiétudes, résumées dans un communiqué publié le 26 septembre, le collectif dénonce, entre autres, le fichage de mineurs sur de simples soupçons, l'introduction de "données sur les origines 'raciales' ou ethniques, les opinions philosophiques, politiques ou religieuses et l'appartenance syndicale", l'exclusion du droit à l'information et du droit d'opposition ou encore le flou de la notion d'atteinte à la sécurité publique.

Dans le courrier qu'il a adressé à la CNIL ce jeudi 2 octobre, il souligne en outre la prise de conscience d'une large part de la société, à la faveur de la polémique autour d'Edvige, sur "l'ampleur du phénomène de fichage public", et souligne, à cet égard, le "rôle crucial de la CNIL en vue du nécessaire renforcement des garanties effectives en faveur de la protection des données".